Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, concernant **Les perturbateurs endocriniens**

Madame la Ministre,

La fondation flamande contre le cancer et d'autres associations dénonçaient dernièrement la vente de parfums contenant de nombreuses substances chimiques nocives, notamment en Belgique. Ces parfums contiendraient des perturbateurs hormonaux, des substances qui pourraient réduire la fertilité ou provoquer des allergies, voire même contribuer au développement de certains cancers du sein. Les associations en question auraient analysé 20 parfums populaires de marques connues et auraient retrouvé 26 substances problématiques.

Un petit encart dans la presse faisait état de l'appel de l'association belge envers le gouvernement pour mettre en œuvre de toute urgence le plan national sur les perturbateurs endocriniens. Madame la Ministre, avez-vous été avertie de cet appel et avez-vous pris connaissance de l'étude et des analyses qui ont été faites ? Ce dossier a-t-il fait l'objet de discussion interministérielle en CIM Santé et/ou en intra-gouvernement wallon avec votre Collègue Christie Morreale ?

En collaboration avec le cabinet de la Ministre Morreale, un biomonitoring de l'ISSeP ayant pour objectif de déterminer les niveaux d'imprégnation de la population wallonne aux substances chimiques présentes dans l'environnement, en ce compris celui des perturbateurs endocriniens a été lancé en janvier 2020 pour une durée de 2 ans. Quelles sont les mesures prises sur base des indications de cette étude ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des produits chimiques synthétiques qui bloquent, imitent ou interfèrent avec les hormones naturelles de notre corps. La recherche a établi un lien entre l'exposition aux PE et un certain nombre de problèmes de santé graves et/ou incapacitantes (cancer, diabète et obésité), des perturbations de la fertilité et des troubles thyroïdiens.

La Belgique a préparé un premier plan d'action national visant à renforcer la protection de la santé et de l'environnement contre les perturbateurs endocriniens (NAPED 2022-2026). La consultation publique sur le projet de plan s'est achevée le 14 février dernier. Mon administration ainsi que les autres branches de l'administration wallonne concernées ont activement été impliquées dans l'élaboration de ce plan.

Le plan comprend trois axes principaux : (i) mieux identifier et réglementer ces substances aux niveaux national et européen (ii) mieux informer la population sur les perturbateurs endocriniens afin de réduire l'exposition et (iii) poursuivre la recherche et stimuler les efforts de substitution des PE.

Au niveau wallon, mon Administration est déjà impliquée dans l'information du grand public (via des actions ciblées du plan ENVIeS) ainsi que, en collaboration avec ma collègue de la Santé, Mme Christie MORREALLE et les autres instances compétentes, dans la formation des professionnels de santé dans le domaine.

L'étude récente à laquelle l'honorable membre fait référence a effectivement mis en évidence dans des produits cosmétiques de marques courantes des substances que l'on peut qualifier à minima de préoccupantes.

Certaines pouvant être considérées comme irritantes, allergène et/ou avoir des propriétés de PE. Parmi ceux- ci figure le « Lilial », l'aldéhyde de lys connu sous le nom scientifique de butylphényl méthylpropional.

Sa présence n'était pas vraiment surprenante, car il était jusqu'il y a peu couramment utilisé dans les préparations cosmétiques et les lessives en poudre. La vigilance restant de mise même pour des substances aussi « communes », son impact sur la santé a récemment été réévalué et son utilisation vient d'être interdite par l'UE.

En ce qui concerne enfin le projet de biomonitoring wallon, il fournit une information d'ordre général sur l'état d'imprégnation de la population wallonne à toute une série d'intrants, sans pour autant pouvoir en préciser l'origine.

Les premiers résultats viennent d'être délivrés par l'ISSeP. Il est donc encore trop tôt pour pouvoir en déduire des actions pratiques spécifiques, mais ces premiers résultats montrent que la présence de composés organiques (dont de PE) peut être plus marquée chez les adolescents que chez les adultes ; et cela même longtemps après l'interdiction de ces substances.

Ces premiers résultats suggèrent également que les taux observés décroissent avec le temps, la comparaison étant faite avec des relevés antérieurs indépendants du biomonitoring. La mise en évidence de telles tendances indique que les politiques d'interdictions mises en œuvre semblent porter leur fruit même si la décroissance de l'imprégnation reste un phénomène lent. Ces premiers résultats sont positifs, mais doivent nous inciter à rester vigilants.